



Fon Niove

Votre maison d'à la maison dans le coeur de France rurale

Nom et Prénom:	
Adresse:	
Tél domicile :	
Tél bureau :	
Fax :	
Email:	
Nombre de semaines:	
Date d'arrivée :	
Date de départ :	
Nombre d'adultes :	
Nombre d'enfants :	
Nom des autres locataires et âge des enfants	

Je suis autorisé(e) par les colocataires à faire cette réservation. Je déclare être majeur(e)

Je joins un acompte de _____ euros représentant 25% de la totalité du prix du séjour. Je suis d'accord pour régler le solde de _____ euros 8 semaines avant la date d'arrivée (Si la date de réservation est moins de 8 semaines avant la date d'arrivée, la totalité du prix est du à la réservation.)

Je soussigné Mdéclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales jointe du présent document.

A noter : Il est recommandé de prévoir une assurance en cas d'annulation imprévue du séjour.

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte rural « Fon Niove ». Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Les propriétaires.

Kim Goddard,
Senailiac Lauzes,
46360 FRANCE.

FON NIOVE : CONDITIONS GENERALES

Durée du séjour : le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé. A la réception de l'acompte de 25% du prix de la location, le propriétaire s'engage à envoyer un exemplaire du contrat signé qui constitue confirmation de la réservation.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à cas des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Règlement du solde : le solde de la location est versé 8 semaines avant la date d'arrivée. Si la date de réservation est moins de 8 semaines avant la date d'arrivée, la totalité du prix est due à la réservation.

Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Si le propriétaire arrive à trouver un autre locataire pour les dates annulées, le compte sera remboursé au locataire. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat sans prévenir le propriétaire, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le prix de location également acquis au propriétaire.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation par le propriétaire : dans ce cas, le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

Arrivée : arrivée à partir de 16.00 h le premier jour, départ avant 10.00 h le jour de départ.

Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage fixé à 20 euros par heure.

Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite au coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas deux semaines.

Utilisation des lieux : le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination de lieux.

Capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 6 personnes sauf avec l'accord du propriétaire. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Animaux : animal domestique autorisé avec l'accord de propriétaire.

Assurances : le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Paiement des charges : En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

Piscine : le locataire est responsable pour la surveillance et sécurité des usagers de la piscine, y compris fermeture de la barrière et bon usage de l'alarme fournis par le propriétaire. Les enfants doivent être toujours surveillés dans la piscine